

146e session du Synode
DE L'EGLISE EVANGELIQUE DU CANTON DE NEUCHATEL

le mercredi 16 juin 2004, à La Rouvraie,
sur Bevaix

PRESIDENCE Pasteur Phil Baker

VICE-PRESIDENCE M. Vincent Genzoni

45 députés ainsi que 5 suppléants sont présents.

A 8 h 15, **M. Edmond Moret**, président de la paroisse du Joran, souhaite la bienvenue à tous les participants. Il évoque le vent en référence à la paroisse du Joran, tout en espérant qu'il soit plus céleste que jurassien. Dans un environnement exposé aux vents contraires, l'Eglise est appelée à se rendre maître de la navigation, parfois difficile, voire périlleuse. Naviguer c'est du grand art et, Dieu merci, ce Synode ne semble pas en être dépourvu. Garder son cap n'est ni simple ni de tout repos.

Beaucoup des problèmes que l'Eglise rencontre sont aussi ceux que traverse la société civile contemporaine, sensiblement déboussolée, aux prises avec des vents un peu chaotiques parfois, dont on ne sait pas au juste où ils mènent. Il est plus facile de baisser les bras que d'aller à contre courant et de remonter le vent. La question se pose aux disciples du Christ de savoir s'ils veulent céder à la fatalité ou garder le cap d'une vocation qui soit porteuse d'un avenir vivant.

Il adresse à ses amis du Synode le vœu fraternel que les travaux de ce jour soient nourris et fécondés du Souffle de l'Esprit, ce vent créateur de vie, capable, quant à lui, de prendre à contre-pied le destin des feuilles mortes emportées par les bourrasques.

Les pasteurs Jean-Pierre Roth et Fabrice Demarle président le culte qui se conclut par « Osons le pari de la confiance en Dieu, notre Eglise, nos autorité et nous-mêmes ».

A 8 h 45, début de la session.

Le président accueille les invités et les députés. Il communique que le bureau du Synode a constaté qu'il y avait eu peu de débats d'entrée en matière lors du dernier Synode et il rappelle que ce moment est l'occasion de parler généralement du thème avant l'examen de détail. Il est également permis de demander la parole pour contester mais aussi pour en discuter de manière générale et positive.

La prochaine session est fixée au **8 décembre 2004** à Neuchâtel.

La cérémonie de consécration aura lieu le **dimanche 24 octobre 2004**.

Le président ouvre les débats et demande s'il y a une modification à l'ordre du jour demandé par les députés, **l'ordre du jour tel que proposé est accepté**. Il a la teneur suivante :

1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants
 2. Elections complémentaires :
 - a) Bureau du Synode (1 secrétaire)
 - b) Commission de consécration (1 membre laïc)
 - c) Synode missionnaire (1 député)
 3. Rapport de la Commission de consécration pastorale et diaconale
 4. Résumés des procès-verbaux des 143e, 144e, et 145e sessions
 5. Rapport du Conseil synodal sur sa gestion
 - commentaires de la Commission d'examen de la gestion
 - examen du rapport
 6. Comptes de l'exercice 2003
 - commentaires de la Commission d'examen de la gestion
 - commentaires du Conseil synodal
 - rapport de l'Organe de contrôle
 7. Rapports des Commissions nommées par le Synode
 8. Rapport du Conseil synodal sur la politique de soutien aux œuvres de mission et d'entraide (2005 à 2007)
 9. Rapport du Conseil synodal concernant les mesures contre la pénurie ministérielle
 10. EREN 2003 :
 - Rapport du Conseil synodal concernant l'évaluation du Synode, du Conseil synodal et de l'information communication.
 - Information orale, y compris le premier constat de l'Equipe d'accompagnement, sur la mise en place de la nouvelle organisation pour les paroisses et Centres cantonaux.
 11. Information orale du Conseil synodal sur le nouveau Psautier
 12. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés
- Pour ce point le Synode siégera à huis clos à l'issue de la séance publique**
13. Agrément du Synode sur le préavis du Conseil synodal concernant la nomination de deux professeurs à la faculté de théologie dans le cadre de la réorganisation des facultés de théologie de Neuchâtel, Lausanne et Genève

1. Validations d'élections complémentaires :

a) Nouveau député :

L'élection de **M. Pascal Haemmerli**, Faculté de théologie, étudiant, est validée.

b) Nouveau suppléant

L'élection du **Pasteur Joël Pinto**, Entre-deux-Lacs, permanent est validée.

2. Elections complémentaires

Il n'y a pas de propositions pour : un secrétaire au bureau du Synode, un membre laïc à la Commission de consécration et un député au Synode missionnaire. Ces trois postes restent vacants.

3. Rapport de la Commission de consécration

Le Pasteur Robert Tolck (président de la Commission de consécration), en préambule, signale que la note en bas de page ne fait pas partie du rapport et qu'elle a été copiée par erreur.

Il présente la candidature de **Mme Martine Matthey**, née en 1949 à La Chaux-de-Fonds. C'est là qu'elle a été baptisée et a fait son instruction religieuse. Elle s'engage à fond dans tout ce qu'elle entreprend. Ses formations passent de la psychologie à l'art dramatique, la musicothérapie, la PNL et en 2001 la licence en théologie. Elle est passionnée par la Bible et la spiritualité avec une fibre théologique assez évidente. Elle aime vivre et témoigner de sa foi, elle captive les enfants et surmonte les difficultés relationnelles aussi avec les adolescents. Elle est dynamique, disponible et son attention à l'autre lui permet de trouver l'attitude juste dans ses relations. Elle fait preuve de courage et de ténacité. La Commission unanime recommande au Synode de lui accorder la consécration au ministère pastoral.

Le président ouvre la discussion : la parole n'est pas demandée.

Au vote : **le Synode unanime accepte la demande de consécration au ministère pastoral de Mme Martine Matthey.**

La pasteure Corinne Cochand prononce la prière de reconnaissance.

4. Résumé des procès-verbaux des 143^e, 144^e et 145^e sessions du Synode

Le Synode accepte à l'unanimité ces trois résumés.

5. Rapport du Conseil synodal sur sa gestion

- Commentaires de la Commission d'examen de la gestion :

M. Claude Laperrouza, pour la CEG, relève que la Commission a beaucoup apprécié ce rapport mais s'interroge sur sa présentation et le public cible visé. Il a passé de 50 à 20 pages et l'effort de concision est manifeste, mais combien de députés l'ont-ils lu en entier attentivement ? La Commission se pose la question du public cible et du rôle plus important que la Commission d'information et M. Mariani pourraient assumer dans sa préparation et sa présentation. L'introduction pourrait être plus percutante et la portée de certaines affirmations estimée autrement. Faut-il que la formation ne soit prônée que pour le recrutement de responsables alors que le développement spirituel reste principal ?

Dans le chapitre A2, la présidente parle de nouvelles pistes pour accomplir la mission de l'Eglise mais il y manque les idées des réflexions du Conseil synodal à moins qu'elles ne soient incluses dans les objectifs de 2004.

Le chapitre D1 présente un magnifique exposé des affaires extérieures, mais il y manque un tableau synoptique des différentes instances et institutions auxquelles l'EREN participe. Dans le cadre d'ORCAN (Organisation en cas de catastrophe) on accorde la part belle aux psychologues mais il y manque des pasteurs. Les aumôniers militaires sont formés à l'aide en cas de catastrophe et l'Etat pourrait les engager.

Le chapitre D2 relève qu'avec la pénurie il y a changement dans la mission des permanents. L'adaptation au travail en équipe de fortes personnalités qui craignent une perte d'autonomie est cruciale autant dans les paroisses que dans les centres cantonaux.

En D3, la réflexion sur la diaconie de proximité peine à se concrétiser sur des projets précis. Se pose le problème de notre maintien à La Rochelle avec le nouveau plan de l'organisation de la psychiatrie dans le canton. Il ne faudrait pas se laisser imposer une solution comme celle de l'aumônerie en cas de catastrophe.

L'entraide au loin demande des solutions qui concilient l'aide immédiate par des projets concrets et l'aide à long terme par un soutien budgétaire aux institutions.

En D4, la coordination du ThEF (Théologie, Education et Formation) n'est pas encore parfaite vu leur éventail extrêmement large et les personnalités qui s'y trouvent. La Commission attend un rapport qui définisse le rôle et l'avenir du Louverain.

En D6, rien n'est dit pour le secrétaire général qui accomplit sa dernière année alors que chacun sait l'immense travail qu'il a effectué. Alors un immense merci à M. Werner Alder.

A titre personnel **M. Armand Kurth** relève que l'hommage à M. Alder est mérité mais n'a pas à figurer dans le rapport 2003.

Le président passe à l'examen détaillé du rapport.

A.1, A.2, D.1, D.2, D.3 ne soulèvent pas de commentaires.

Pour D.4, **le pasteur Pierre de Salis** (Centre cantonal ThEF), précise qu'il a rendu 4 rapports mais que deux ont disparu de la liste. Ils sont disponibles. Il s'agit des rapports sur le dialogue interreligieux et sur le travail du secteur "Théologie" du centre cantonal. L'appel du 11 septembre au Louverain a eu pour effet de créer un groupe cantonal qui chemine depuis un an. Il a permis d'élargir le dialogue car il se compose également de représentants Soufi, Bahaie et du Dojo Zen de la Chaux-de-Fonds. Ce groupe est composé de personnes officiellement mandatées par leurs Eglises et communautés religieuses. Ce qui est un aspect très intéressant sur le plan de l'engagement des différentes institutions ecclésiales et religieuses en faveur de ce dialogue.

Le pasteur Robert Tolck, à titre personnel, pose quelques questions à propos du secteur « Théologie » du Centre cantonal :

- Où en est l'étude menée sur les rites, pratiques et documents liturgiques de l'Eglise réformée pour accompagner les couples homosexuels et à quoi va-t-elle servir ?
- On mentionne l'augmentation notable du nombre d'inscrits aux Explorations théologiques. Il serait intéressant de connaître les thèmes ainsi que le nombre de participants.
- A quoi en est-on avec le concept de consultation des paroisses concernant la consécration ?

- Le 7 mai 2003 le Synode a confié l'application des lignes directrices du Fil rouge de la catéchèse au Centre. Il serait utile, un an après, de savoir où on en est.

Le pasteur Pierre de Salis (Centre cantonal TEF), répond qu'une partie des réponses se trouve dans le rapport disparu. Le rapport sur les rites a été déposé autour du 10 février 2004. A sa connaissance ce document n'a pas encore été étudié par le Conseil synodal.

Concernant les Explorations théologiques, les thèmes du cours figurent dans le journal du Louverain. Ils ont été envoyés aux députés du Synode et c'est difficile de ne pas les voir. Ils figurent aussi sur les sites Internet du Louverain et de l'EREN.

L'augmentation des participants est de 11 à 18 personnes dont 6 qui se destinent au diaconat. Un cursus a été complètement refondu en vue de la formation théologique de base requise pour la formation diaconale romande de l'Office protestant de la formation. Une personne va recevoir son diplôme le 19 juin prochain. Les explorations théologiques répondent à un désir profond de celles et ceux qui se destinent au ministère diaconal. Deux nouvelles personnes sont également intéressées à suivre ce cours en vue de l'obtention du diplôme de formation théologique pour le diaconat.

Le pasteur Christian Miaz, pour le Conseil synodal, répond que le document sur le rite de bénédiction des couples homosexuels est particulièrement important. Il va être étudié très prochainement par le Conseil synodal.

Le mandat de consultation des paroisses concernant le rapport du groupe de travail sur la consécration a été confié au Conseil du ThEF. Celui-ci s'est trouvé devant une multitude de mandats (enseignement religieux à l'école, rapport sur les rites) auxquels il fallait répondre et ça prendra du temps. Ces points seront repris dès septembre.

Pour l'Education chrétienne on est en phase de transition car il y a eu une vacance de l'agent cantonal, secteur adolescence, qui vient d'être repourvue. La question du Fil rouge sera de son ressort. Difficile de dire comment s'est déroulée cette application car les agents n'étaient pas sur le terrain. Le Fil rouge est une manière de donner une ligne à laquelle les différentes paroisses et responsables peuvent se référer. Le Conseil du ThEF n'a pas encore regardé comment ce Fil rouge s'appliquait.

Le pasteur Robert Tolck (paroisse de Neuchâtel), apprécierait que le rapport soit plus complet afin qu'une personne qui n'a pas toute la documentation annexe puisse s'y retrouver. Il relève que dans les questions précédentes au sujet de l'étude sur les rites on a parlé de bénédiction or il s'agit ici d'accompagnement.

Le pasteur Christian Miaz, pour le Conseil synodal, confirme que le Conseil synodal avait décidé qu'il n'y avait pas de bénédiction pour les couples homosexuels et que s'il a utilisé ce terme c'est à la suite de la lecture de ce rapport et qu'il l'a utilisé automatiquement.

Le pasteur Christophe Kocher (paroisse de Neuchâtel), aimerait savoir si la question de la bénédiction des couples homosexuels dépend du Conseil synodal ou s'il s'agit d'une décision du Synode.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, pour le Conseil synodal, précise qu'il n'y a pas lieu d'entrer dans un débat qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle explique que le Conseil synodal a souhaité clarifier la situation, suite à une demande particulière de bénédiction en 1997. Fidèle aux arguments qu'il avait donné contre une bénédiction, il a décidé qu'il n'y aurait pas de bénédiction, mais accueil.

Le Conseil d'Etat a également consulté le Conseil synodal pour connaître sa position sur cette question suite au PACS. Le Conseil synodal s'était opposé au mariage mais avait soutenu un contrat qui crée une certaine équité.

Quand il a donné ce mandat au Centre cantonal Théologie Education et Formation concernant l'accompagnement des couples homosexuels il a souhaité avoir une réponse pastorale. Des pasteurs pouvaient être consultés par des couples ayant une optique chrétienne. Il était donc important de connaître ce qui se faisait en Suisse également et de donner une décision de principe sur un mode d'accompagnement. Ce point sera discuté prochainement. Pour le moment il n'est pas prévu de consulter le Synode, une décision du Conseil synodal paraissant suffisante.

Pour D.5, pas de commentaires.

Pour D.6, **M. Luc Dapples**, à titre personnel, signale que pour le Louverain il n'est pas non plus fait mention du programme d'animation qui continue d'exister.

Au vote, **le rapport est accepté.**

6. Comptes de l'exercice 2003

- Commentaires de la Commission d'examen de la gestion :

M. Bertrand Jaquet (commission d'examen de la gestion) informe que la Commission d'examen de la gestion a examiné les comptes 2003 et rencontré parallèlement M. Georg Schubert, conseiller synodal responsable des finances. Il explique que la présentation des comptes ne mentionne pas le budget 2004, suite à la réorganisation des départements. 2003 est une année de changement.

Le bon fonctionnement de notre Eglise est basé sur deux piliers : les bénévoles et les permanents ministres et laïcs. Les ministres ont un rôle essentiel et on constate une érosion de leur traitement par rapport à la fonction publique. La CEG se demande si les économies involontaires dégagées par la pénurie ne devraient pas être la source d'un certain rattrapage.

Une politique budgétaire de l'EREN apparaît comme une nécessité et la CEG va rencontrer M. Georg Schubert pour préparer une première série de questions à poser au Conseil synodal. La troisième préoccupation de la CEG est la diminution des rentrées de la contribution ecclésiastique. Dans une prévision très grossière pour les années à venir on peut l'estimer à 500'000 francs par an. Alors faut-il rester passif ou essayer de trouver des solutions en s'inspirant de ce qui se passe ailleurs ?

Pour les chiffres on constate une augmentation des débiteurs de plus de 700'000 francs. Il s'agit, pour plus de la moitié, d'argent dû par l'Etat pour les contributions ecclésiastiques.

Pour le compte d'exploitation Le Louverain figure avec un montant de 230'000 francs avec des frais d'entretien nécessaires mais imputés sur deux exercices ; la moitié en 2003 et l'autre moitié en 2004. La CEG demande au Conseil synodal s'il a la volonté politique que le Louverain soit le centre de rencontre de l'EREN. Dans l'affirmative quels en seront les moyens ? Là encore la nécessité d'une politique budgétaire se fait sentir. La Commission invite le Synode à accepter les comptes de l'exercice 2003.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, commente les comptes qui représentent, en quelques chiffres secs, la vie de l'EREN.

Les dépenses du département de l'Intérieur, représentent le travail des permanents ministres et laïcs dans les paroisses. Des heures de séances, visites, cultes, articles écrits, des réussites et des échecs. On trouve aussi le Louverain toujours contesté mais qui a un avenir. Même si on le vend il est nécessaire de l'entretenir et d'investir jusqu'à ce que la bonne solution soit trouvée. On trouve également dans ces chiffres les numéros de la VP qui ont plu ou agacé ainsi que le travail des secrétaires. Toutes les activités de l'EREN se manifestent finalement dans ces chiffres. Mais heureusement il y manque aussi les clins d'œil, les sourires inattendus.

Dans les recettes il y a eu moins de rentrées des personnes morales, signe de la situation économique difficile des entreprises du canton. Les personnes physiques ont également moins payé. Est-ce aussi dû à la morosité économique, à du mécontentement suite à EREN 2003 ou au changement du système de perception ? Il est encore trop tôt pour faire des pronostics clairs. Il manque encore des données de l'Etat pour pouvoir tirer des conclusions.

Il est temps de repenser la stratégie financière et la CEG va y veiller. A côté d'une politique financière il est très important de réfléchir sur la manière de stimuler des projets novateurs et des idées. M. Schubert relève l'importance du pari de la confiance et cite l'exemple d'une entreprise qui allait très mal et qui avait été reprise par une autre société. Le nouveau chef demanda au personnel de produire deux fois plus de fautes et d'échecs ce qui surprit tout le monde. Alors le chef s'expliqua : vous avez tellement peur de faire des fautes que vous ne produisez presque plus rien. En doublant vos échecs vous quadruplerez les succès et il a eu raison. Mais comment créer un climat qui permettra d'avoir des idées nouvelles qui atteindront ceux qui se disent distancés de l'Eglise ?

Pour sortir de l'impasse il faut augmenter les rentrées ce qui signifiera faire des projets intéressants pour que des gens soient d'accord de les financer. Donc la question reste, comment créer un climat qui permet de rêver, d'avoir des idées et de les mettre en pratique.

En réalité, les rentrées de la contribution ont baissé plus que ce n'est visible dans les comptes. En 2001, lors du changement de perception, des transitoires avaient été créés en pensant que les rentrées baisseraient en 2002. Mais 2002 a été une année favorable pour tous. La somme au budget de 2002 a été récoltée et les transitoires sont restés au bilan. En 2003 la Commission des finances a proposé au Conseil synodal de répartir les transitoires sur la nouvelle législature. Le Conseil synodal est convaincu que cette mesure lui permettra de tenir la promesse du Synode de ne pas changer le tableau des postes. Il faut également souligner la

grande rigueur dans les dépenses. M. Schubert remercie tous les acteurs qui ont contribué à cette discipline. Les postes non repourvus représentent des économies mais engendrent également des frais pour les remplacements.

Le président passe à l'examen des comptes chapitre par chapitre. Les recettes n'appellent pas de commentaires ni les charges jusqu'au point B 6.

M. Jacques Laurent (paroisse du Joran), au niveau des charges, B 7./Communications sociales, aimerait savoir comment s'expliquent les contributions relativement importantes au Service de radio des Eglises romandes et au Service de TV des Eglises romandes et avec quelle clé de répartition elles sont calculées.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, répond que la TSR assume une part plus importante pour la rédaction; pour la radio la plus grande partie est à la charge des Eglises. On paie 12% pour les salaires et 10% du montant global.

Comme il n'y a pas d'autres remarques sur les charges le président lit la récapitulation. Le total des recettes se monte à 10'777'333.36 francs et le total des charges à 10'921'454.65 francs ce qui représente un excédent de charges de 144'121.29 francs.

Le rapport de l'organe de contrôle ne soulève ni questions ni remarques.

Au vote les comptes de l'exercice 2003 sont acceptés à l'unanimité.

7. Rapports des Commissions nommées par le Synode

- Commission de consécration pastorale et diaconale

Le pasteur Robert Tolck, président de la Commission, demande que le Professeur Martin Rose soit rajouté parmi les élus.

- Commission d'examen de la gestion

La parole n'étant pas demandée **le président** demande de voter sur ces deux rapports. **Ils sont acceptés à une large majorité.**

Il n'y a aucune remarque sur le document **Etat de la desserte** (Complément "Personalia")

Au sujet des **Renseignements statistiques** (Complément "chiffres" page 14)

M. Fred-Eric Jan, paroisse de La Côte trouve que les chiffres de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs sont particulièrement élevés par rapport aux autres paroisses avec 8301 paroissiens pour 2055 foyers. Ce qui donne une proportion de 4 personnes par foyer et il se demande si c'est bien juste.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, confirme que les chiffres de l'Entre-deux-Lacs sont généralement plus hauts que la moyenne mais ces données vont être vérifiées et il faudra éventuellement corriger le nombre de foyers.

8. Rapport du Conseil synodal sur la politique de soutien aux œuvres de mission et d'entraide pour la période 2005 à 2007

Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli, pour le Conseil synodal, commente ce rapport. Elle explique qu'au travers de toute décision ou tout objet traité par le Synode se profilent toujours d'autres enjeux moins palpables, d'ordre spirituel. Quelle Eglise veut être l'EREN, comment vit-elle son appartenance à l'Eglise universelle et de quelle manière le témoigne-t-elle en actes ?

L'entraide au loin s'inscrit dans un contexte global, délicat à plusieurs égards. Malgré l'échec du processus Terre Nouvelle au plan suisse, qui visait à mettre toutes les œuvres sous un même toit, les efforts en vue d'une plus grande cohésion au plan national n'ont pas cessé. Mais les choses avancent lentement et difficilement. Ces œuvres accusent une diminution de leurs ressources en raison de la multiplication des sollicitations. La mise en place d'EREN 2003 a également influencé les recettes.

En ce qui concerne Terre nouvelle la situation est très diverse d'une paroisse à l'autre. La priorité consiste donc à maintenir et à mobiliser dans chaque lieu de vie les ressources, personnes et activités nécessaires pour assurer cette dimension essentielle de la vie de l'Eglise dans de bonnes conditions. Puis il s'agira de renouveler les relations entre Eglises afin que chacune bénéficie des efforts communs. Les œuvres sont des interfaces qui doivent faciliter les relations entre communautés chrétiennes du monde entier et non se substituer à elles. Il est nécessaire de promouvoir les missions en tant que soutien mutuel entre Eglises qui partagent des références spirituelles communes. L'aide humanitaire est d'abord et avant tout l'expression d'une Bonne Nouvelle.

Comment atteindre ces buts ? Tout d'abord en préservant les acquis par la reconnaissance de l'acte de foi qui a conduit l'EREN à garantir sa contribution annuelle aux œuvres et à créer le fonds de 1% d'aide au tiers monde. Maintenir l'engagement envers les Eglises sœurs dans le monde, au travers des trois œuvres reconnues, malgré les difficultés; de manière à honorer et, ainsi, faire fructifier cet héritage spirituel. Il faut également veiller à créer une plus grande réciprocité entre l'ensemble des personnes concernées. Miser sur le choix de projets moteurs destinés à rendre la dimension de Terre Nouvelle mieux visible et plus expérimentable dans les paroisses. Instaurer une collaboration plus étroite entre le donateur et le bénéficiaire.

Les principes proposés ainsi ne sont que les premiers pas d'un processus de plus longue haleine dont la réussite se mesurera en résultats financiers mais aussi en termes de motivation, de réussite et de vécu positif ici et maintenant pour ce qui touche à l'entraide et à la mission. C'est un pari un peu fou que de se décentrer des questions de cible et de montants pour développer de nouvelles formes de communion autour de projets moteurs. Le Conseil synodal invite les paroisses à entrer dans cette dynamique ou à la consolider là où elle existe déjà.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Le pasteur David Allisson (paroisse de La Chaux-de-Fonds), s'exprime à titre personnel de pasteur intéressé au travail de Terre Nouvelle et au soutien de l'entraide dans ce cadre-là. La complexité des œuvres et des Eglises le met en difficulté. Il est fatigué de cette situation. Il cite en exemple le fait que l'EPER lui adresse des documents qu'il met volontiers à disposition des paroissiens. Quelques jours plus tard, il reçoit de nouveau ce même

courrier à plusieurs reprises. Il trouve qu'il y a beaucoup d'erreurs et de matraquages des pasteurs en ce qui concerne l'EPER et le DM. Pour PPP le processus est plus clair.

Il parle du deuxième enjeu mentionné dans le rapport « renouveler les relations entre les Eglises cantonales et leurs œuvres, en les clarifiant et en les resserrant pour aboutir à une dynamique dans laquelle chacun bénéficie des efforts communs ». Dans la situation actuelle, il a de la peine à voir comment y répondre et apporter ces questions-là jusqu'aux paroissiens. A la page 4 du rapport on propose pour motiver une application qui va dans le sens de renforcer ce lien entre les paroissiens et les œuvres, d'attribuer un montant du soutien à des projets précis. Or les chiffres proposent 80% attribués aux œuvres en général et 20% à des projets précis. Il a l'impression que le 80% est une part générale trop importante et par là-même une démotivation par rapport à des projets précis.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée.

Le président met les résolutions et amendements en discussion. Comme il y a deux amendements pour la première résolution, ils seront opposés l'un à l'autre et ensuite, si nécessaire, l'amendement restant à la résolution.

Le pasteur Fabrice Demarle (paroisse du Joran), présente le premier amendement en expliquant que le Conseil paroissial du Joran a apprécié la souplesse du rapport et l'engagement prioritaire envers les trois œuvres reconnues, tout en reconnaissant et en stimulant l'initiative des paroisses et lieux de vie. Mais dans la suite du rapport cet enseignement ne concerne plus que les trois œuvres. Puisque le rapport parle d'engagement prioritaire, la paroisse du Joran souhaiterait se donner la liberté de soutenir, parfois, des projets autres que ceux des trois œuvres, par un engagement ponctuel et non-prioritaire. Des paroissiens sont engagés dans d'autres organisations non gouvernementales ce qui est très stimulant pour la paroisse. La cible devrait tenir compte de ces engagements secondaires. Il est cependant important que les projets soutenus ne soient pas des coups de cœur sans critères de qualité, raison pour laquelle le Conseil paroissial du Joran, à l'unanimité, propose l'amendement de la résolution 1 dans les termes suivants :

*Le Synode adopte les principes fondamentaux de la nouvelle politique de l'EREN en matière de soutien financier aux œuvres d'entraide et de mission. **En particulier, la cible se composera d'une part fixe et d'une part évolutive, celle-ci étant affectée à des projets des œuvres reconnues ou d'autres œuvres d'entraide ayant un enracinement dans les Paroisses. Ces œuvres devront répondre à des critères de qualité définis par le Conseil synodal.***

Le pasteur François Dubois (Centre cantonal Diaconie et entraide), aimerait savoir si, en parlant d'autres œuvres d'entraide bien au-delà des Eglises, ayant un enracinement dans les paroisses il y a aussi ouverture au loin comme Terre Nouvelle et au près. D'autre part les critères de qualité paraissent être une excellente idée, mais très délicats à établir sans faire appel à des compétences professionnelles qui ne sont pas à disposition des Eglises.

M. Laurent Heiniger (Centre cantonal Diaconie et entraide), à titre personnel, se ferait un gros souci si cet amendement était accepté car fatalement le pourcentage accordé à ces oeuvres diminuerait le

montant alloué à Terre Nouvelle. Les actions spéciales dans les paroisses devraient rester hors de la cible pour ne pas diminuer l'engagement actuel.

Mme Marie-Henriette Zweiacker (paroisse de l'Entre-deux-Lacs), signale que sa paroisse fonctionne déjà de cette manière, soit avec des projets indépendants tout en gardant l'engagement pour la cible. Le Conseil paroissial est émerveillé par les dons récoltés. Une explication claire aux paroissiens permet que ces deux sortes d'engagement fonctionnent.

Le pasteur David Allisson (paroisse La Chaux-de-Fonds), soutient cet amendement en le liant aux problèmes de motivation des envoyés ou des personnes vivant dans la paroisse, pour des projets différents, stimulants pour les lieux de vie. Il semble que pour le DM on ne trouverait plus d'envoyés pour des périodes de longue durée, alors il a l'impression d'une démotivation car on n'arrive plus à s'identifier à ces projets. Il souhaite que l'on puisse tenir compte, dans la cible, des soutiens à d'autres œuvres sans avoir le sentiment de tricher face aux trois œuvres reconnues.

Mme Denise Jaquemet (Communauté Effata), collaboratrice au DM, peine à soutenir cet amendement. Le DM est un organe de l'Eglise et les autres œuvres aussi. Les ONG n'en font pas partie bien que ce qu'elles font soit tout à fait louable. Quant aux critères de qualité, une fois que l'on est confronté sur le terrain à toutes sorte de difficultés pour mettre un projet en route, ils sont difficiles à établir et souvent on ne serait pas en conformité avec ce qui a été établi depuis la Suisse. Actuellement 80% de la cible attribué aux œuvres et 20% à des projets phares devrait attirer du monde. Il est vrai que soutenir un projet de formation de théologiens n'est pas un projet phare mais n'en reste pas moins indispensable.

Le pasteur Pierre De Salis (Centre cantonal ThEF), aimerait savoir si c'est une pratique généralisée dans les paroisses de l'EREN de soutenir régulièrement la cible et ponctuellement des projets particuliers. Si c'est le cas alors cet amendement ne ferait que ratifier une pratique courante. Par contre le critère de qualité, beaucoup trop technique, est de trop.

Le pasteur Jean-Claude Schwab, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, confirme qu'il s'agit d'une pratique courante et qu'il est possible de garder les deux modes de fonctionnement. Pour ne pas se sentir en porte à faux en soutenant d'autres œuvres, il serait judicieux de ne pas diminuer la cible pour les œuvres mais de reconnaître, de comptabiliser en plus, ce qui est donné pour ces projets hors cible.

Le pasteur José Mora (paroisse du Val-de-Travers), explique qu'en cas de manque pour la cible, c'était la paroisse qui mettait la différence ce qui permettait de toujours donner de l'importance au Département missionnaire.

M. Pascal Haemmerli (Faculté de théologie, étudiant), pense qu'il est difficile d'articuler un chiffre fixe de 80 et 20% car, en cas d'actions ponctuelles avec un lien spécifique à une chose, les gens s'engagent davantage.

Le pasteur Christophe Kocher (paroisse de Neuchâtel), n'est pas trop au courant de ce qui se passe en dehors de la cible, mais il

constate que la cible n'est pas atteinte pour sa paroisse ce qui est dommage. Avec EREN 2003 on essaie de réfléchir pour simplifier les choses et faire en sorte que chacun puisse se concentrer sur ce qu'il sait et aime faire. Les œuvres missionnaires savent faire et ont un réseau bien fourni avec des personnes sur le terrain. Elles connaissent les besoins et les nécessités. Il est donc d'avis de les soutenir prioritairement et d'investir dans ce sens. Il est vrai que l'on est plus motivé pour donner lorsque l'on peut mettre un visage sur une cause mais des représentants de ces œuvres peuvent venir témoigner dans les paroisses. Alors il sera possible de s'engager en leur donnant un visage. Elles ne seront plus "seulement des courriers dans nos boîtes aux lettres".

Mme Anne Mallet (paroisse de l'Entre-deux-Lacs), propose par exemple, pour atteindre la cible, d'utiliser les fruits de Terre et Espoir ce qui fera plaisir aux producteurs qui seront payés correctement et dégagera aussi un petit bénéfice. Elle trouve délicat d'établir des critères de qualité après avoir eu l'occasion de visiter trois projets au Cameroun. La confiance doit forcément faire partie des décisions.

M. Bertrand Jaquet, à titre personnel, trouve que cet amendement n'est pas favorable au DM qui a le plus de projets peu vendeurs. Il n'est donc pas souhaitable que des mesures soient prises pour réduire les rentrées d'argent de la cible. Il propose également que les projets en dehors des trois œuvres soient ajoutés en plus de la cible, mais pas compris dans la cible.

La pasteure Bénédicte Gritti Geiser (paroisse de La BARC), souhaite recevoir des compléments d'information au sujet de la convention avec Mission 21 sur laquelle la FEPS devait se prononcer en juin 2004.

Le pasteur Fabrice Demarle (paroisse du Joran), en réponse aux différentes remarques, explique que dans sa paroisse il n'est pas possible de rajouter des projets en dehors de la cible qui n'est déjà pas atteinte. Dans ces conditions, en soutenir d'autres reste culpabilisant d'autant plus que la paroisse n'a pas les moyens de compléter le montant de la cible. Il n'y a pas de contestation ou un manque de soutien aux trois œuvres reconnues. Le critère fondamental est d'être en lien avec la paroisse, que cette œuvre travaille au loin ou au près. Le critère de qualité vise à éviter l'amateurisme et de soutenir n'importe quelle ONG ou qui se ferait passer pour telle. Ce serait donc de définir des lignes directrices et de savoir si une ONG est fiable ou non. Il voit mal le Conseil paroissial dire à des gens engagés sur le terrain que leur travail n'est pas valable car pas en lien avec les trois œuvres, raison pour laquelle il continue de soutenir l'amendement proposé.

Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli, pour le Conseil synodal, remarque que ce débat montre bien la complexité de cette question. Il y a d'une part le témoignage en actes de l'EREN et d'autre part ce principe de la solidarité envers les trois œuvres reconnues. Alors faut-il les jouer l'un contre l'autre ou trouver les points de synergie et arriver à les féconder ? Travailler sur des projets précis, rattachés aux trois œuvres, pourrait avoir la même portée voire motivation, que des projets particuliers. Le Conseil synodal n'est pas favorable à cet amendement ni au critère de qualité mais il va réfléchir à la manière de valoriser et de reconnaître ces autres projets qui existent dans les paroisses.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, pour le Conseil synodal, informe que les délégués de la FEPS se sont retrouvés hier et ont eu comme objets de réflexion à la fois le Département missionnaire, Mission 21, l'EPER et PPP. Cette insatisfaction qui a été développée par le pasteur David Allisson est ressentie de manière globale en Suisse, quoique différemment pour la Suisse alémanique qui n'a pas véritablement un département missionnaire. Il y a une volonté manifeste de faire bouger nos œuvres pour qu'elles soient plus en accord avec la vie des paroisses. Il faut se rendre compte qu'une institution est une assurance de pérennité pour les personnes en lien avec ces œuvres. Elle est également garante de qualité. Il y a une réelle pression des Eglises pour qu'une rénovation allant dans le sens d'une plus grande proximité avec les paroisses se fasse. L'assemblée des délégués a également mis la pression pour aller vers une fusion entre l'EPER et PPP. Le poste de secrétaire de PPP a été renouvelé de manière limitée en vue de cette fusion.

Pour qu'il y ait une coordination suisse entre Mission 21 et le DM, on a établi un certain nombre de prestations qui seront soutenues de manière commune par les Eglises du DM et de Mission 21. Il y a là une collaboration qui s'intensifie. Il n'est pas encore possible d'en donner les conséquences pratiques exactes.

M. Daniel Schneider (paroisse du Joran), admire ceux qui réussissent sur les deux plans ; la cible et les autres projets, ce qui n'est pas le cas de la paroisse du Joran. Alors il pense que de faire appel à des professionnels ou des personnes de la paroisse, pour faire venir des partenaires qui témoigneraient dans les Eglises, encouragerait à donner plus pour des projets précis. Intégrer des partenaires dans les activités paroissiales permettrait d'atteindre la cible et aussi d'être vraiment honnête face à un projet soutenu par l'Eglise neuchâteloise. Il regrette qu'ici au Nord tout soit cloisonné, par contre, au Sud, il y a synergie et ouverture entre les projets techniques et ceux de l'Eglise. Il soutient cette résolution qui est une reconnaissance du travail des ONG qui n'ont pas accès à des cibles comme les trois œuvres. Il est évident que les 80% sont nécessaires pour avoir une base pour les fonds des trois œuvres.

Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli, pour le Conseil synodal, précise que le 80% n'est pas seulement destiné aux trois œuvres mais aussi à d'autres programmes comme le soutien à des facultés de théologie qui sont plus difficiles à « vendre » auprès des paroissiens.

Le président met en discussion le deuxième amendement présenté par le Conseil paroissial de l'Est du Val-de-Ruz qui demande le remplacement de la résolution 1 par le texte suivant :

En matière de soutien financier aux œuvres d'entraide et de mission, le Synode adopte les principes fondamentaux suivants :

- **La cible missionnaire de chaque paroisse est négociée, au moins 12 mois avant l'année concernée, entre le Centre cantonal Diaconie et Entraide et les paroisses.**
- **Cette cible est fixée de façon que l'effort missionnaire des paroisses demeure substantiel, tout en tenant compte de leurs possibilités financières réelles.**
- **La cible globale de l'EREN est fixée en fonction du résultat des négociations avec les paroisses.**

Mme Eliane Meystre (paroisse de l'Est du Val-de-Ruz), demande la confirmation de l'opposition pour ces deux amendements qui portent sur des questions différentes et qui se distinguent l'un de l'autre.

Le président cite le règlement qui précise que lorsque deux amendements sont présentés sur le même objet ils sont opposés l'un à l'autre en votation éventuelle.

Mme Eliane Meystre, trouve que les deux sont compatibles et propose l'amendement de sa paroisse comme une résolution supplémentaire pour éviter l'opposition. En son nom personnel, elle confirme que l'Est du Val-de-Ruz fonctionne également des deux manières évoquées précédemment avec le parrainage d'un orphelinat au Tchad soutenu principalement par les enfants, mais aussi par la caisse paroissiale. Ce projet n'a jamais été soutenu au détriment de la cible. Elle trouve que ce sont des projets propres à une paroisse et qui n'ont pas à être pris en compte dans la cible.

Elle explique que le Conseil paroissial estime que le projet de résolution soumis est mal formulé. Il conviendrait que les principes généraux dont il est fait mention soient clairement énoncés même s'ils sont commentés dans le rapport. Par rapport à la re-formulation de ces principes deux obstacles concrets sont apparus :

- impossibilité d'établir des critères objectifs, applicables tels quels à toutes les paroisses pour établir la cible de chacune. Or la cible ne peut pas être établie de manière arbitraire
- la situation financière des paroisses est très diverse et certaines ne parviennent pas à atteindre leur cible.

Lorsque que l'Est du Val-de-Ruz était encore deux paroisses distinctes l'une a honoré sa cible et l'autre n'y a tout simplement pas contribué.

En 2003 la nouvelle paroisse a honoré sa cible mais il manquera de l'argent pour d'autres tâches. Les membres du Conseil ont l'impression de passer l'essentiel de leur temps et de leur énergie à faire entrer de l'argent. L'expérience montre que les donateurs préfèrent alimenter la caisse de la paroisse plutôt que de soutenir des projets de mission et d'entraide. Alors que reste-t-il pour compenser ? Organiser encore plus de ventes ?

Il est nécessaire de mieux sensibiliser les paroissiens à la mission et à l'entraide. Les répondants de Terre Nouvelle doivent mettre en exergue des projets concrets, les rendre familiers, donner envie de connaître l'évolution d'une action, et permettre d'établir des liens plus personnels avec les bénéficiaires. Les paroisses devraient pouvoir apprécier le pourcentage de la cible financée par la caisse paroissiale et le pourcentage porté par un projet concret, personnalisé.

Elle reprend les points de la nouvelle résolution. Tout d'abord un délai de 12 mois pour permettre au Conseil synodal d'avoir le temps de fixer à son tour la cible globale de l'EREN en connaissance de cause et prendre de la sorte, envers les œuvres de mission et d'entraide, des engagements qu'il puisse tenir. En deuxième il est clair que la mission et l'entraide demeurent des tâches essentielles pour les chrétiens et que ces tâches ne seront pas négligées au profit du confort.

Il est bien évident que cette proposition ne vise pas à fixer des cibles les plus basses possible. Il s'agit de fixer des objectifs réalistes afin d'être sûr de pouvoir les atteindre. Avec des objectifs irréalistes le découragement guette et le risque d'échec est grand, ce qui est à éviter ; raison de cette résolution.

Le président revient sur la question de la procédure et estime que la proposition de l'Est du Val-de-Ruz est effectivement un amendement à la première résolution car les deux parlent de principes fondamentaux et il s'agit de savoir quels principes fondamentaux on doit accepter, soit ceux du rapport ou ceux proposés dans l'amendement. En revanche il est possible de dire que même s'il s'agit de la même résolution il ne s'agit pas forcément du même objet. L'amendement du Conseil paroissial du Joran laisse la première phrase de la résolution inchangée et en rajoute une nouvelle tandis que celui de l'Est du Val-de-Ruz change complètement les principes fondamentaux de la première résolution. Donc en fait ils ne s'opposent pas et l'amendement de l'Est du Val-de-Ruz doit être considéré comme une résolution supplémentaire.

M. Laurent Heiniger (Centre cantonal Diaconie et entraide), a un gros problème avec cet amendement qu'il ressent comme un bordereau sur lequel on mettrait le montant que l'on veut, ce n'est donc plus un objectif, mais une possibilité de diminuer d'année en année sa contribution. Pour se donner les moyens d'avoir une politique missionnaire, il faut avoir un objectif haut et se dire "nous n'avons pas encore atteint cet objectif, mais nous allons faire des progrès pour essayer d'y arriver".

Le pasteur Christophe Kocher (paroisse de Neuchâtel), votera contre ces deux amendements, car il faut bien se souvenir que les institutions garantissent une certaine pérennité. On ne peut pas non plus imposer des fluctuations trop fortes et irrégulières aux œuvres. Cet amendement pourrait les mettre dans l'embarras.

Le pasteur François Dubois (Centre cantonal Diaconie et entraide), est également contre ces deux amendements. Actuellement, en Suisse, il y a de grands mouvements qui vont obliger les trois œuvres à faire des économies et ce n'est pas le moment de les fragiliser.

Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli, pour le Conseil synodal, est également défavorable à cet amendement qui va à l'inverse de ce que propose le rapport. Il s'agit maintenant de vivre des choses ensemble qui auraient pour effet que l'atteinte de la cible redevienne plus facile. Cet amendement remet la question de la cible au centre alors que le souhait est d'arriver à expérimenter une autre réalité.

Mme Eliane Meystre (paroisse de l'Est du Val-de-Ruz), revient sur ce qui a été dit au sujet d'une cible qui doit être fixée haute pour être stimulé à l'atteindre. Sa paroisse voit autrement car elle aimerait être sûre d'y arriver. Elle parle de négociations et attend que le Centre cantonal apporte toutes sortes d'aide et d'encouragement afin que la paroisse arrive à maintenir une cible la plus élevée possible. Le problème central actuel est de savoir comment fixer la cible, actuellement elle est arbitraire et fixée sur des critères anciens et inconnus. La négociation et la confiance entre partenaires devrait permettre de fixer une cible simplement réaliste. L'incertitude est présente mais serait moins forte avec des objectifs réalistes. Le Conseil synodal insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas, de façon prioritaire, de parler d'argent mais de vivre autrement dans les paroisses la mission et

l'entraide. Cet amendement ne signifie aucunement que les cibles fixées seraient plus basses.

Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli, pour le Conseil synodal, répond que les cibles ne sont pas fixées de manière complètement arbitraire. Lors du Synode de l'année dernière il y avait eu un rapport qui portait sur la question de la cible et de la réflexion à poursuivre. En 2003 la cible avait été fixée par défaut. Sur la base des additions des anciennes cibles des paroisses on avait passé à une nouvelle clé de calcul de ces cibles sur des facteurs objectifs tels que le nombre de foyers, l'imposition fiscale etc. Les résultats antérieurs ont également été pris en compte. Ce point est à revoir et à affiner mais la clé n'est pas arbitraire. Une négociation avec toutes les paroisses est prévue. La cible est fixée de manière synodale et par la clé un montant est donné à chaque paroisse. Cet amendement va dans l'autre sens. Par souci d'équité on doit avoir une clé de calcul pour toutes les paroisses dont les paramètres peuvent être discutés en fonction de la situation de chacune. Cette clé a déjà été assouplie car elle se traduit par une fourchette et plus par un montant fixe.

M. Jean-Luc Parel (paroisse de Neuchâtel), est opposé aux deux amendements. Le Département missionnaire doit pouvoir établir un budget sur une longue échéance et non d'année en année. Des personnes du DM viennent dans les paroisses en cas de demande et il faut laisser le Conseil synodal faire son travail.

Le pasteur Jean-Claude Schwab (paroisse de l'Entre-deux-Lacs), trouve que cet amendement va dans le sens de ce qui a été dit au début d'EREN 2003 avec la révision de la clé de répartition. Il demande qu'au moment où la clé sera établie, il y ait contact avec les paroisses pour vérifier si ça marche et que ce ne soit pas une abstraction.

Le pasteur Robert Tolck (paroisse de Neuchâtel), soutient le rapport du Conseil synodal tel qu'il est. Il lui paraît bon et suffisant. Il vise un progrès essentiel par une certaine personnalisation de l'effort et des projets. Il n'y a plus seulement un catalogue global des œuvres d'entraide mais la possibilité de personnaliser à l'intérieur du catalogue de ces œuvres d'entraide soutenues par le Synode et les Eglises. A la suite du débat, il rappelle que l'EREN n'est pas de type congrégationaliste dans laquelle chaque paroisse cuirait sa petite soupe missionnaire dans son coin de cuisine. Il y a une loyauté générale à respecter à l'égard de nos œuvres d'entraide ; sauf exception. Mais cette exception ne devrait pas être introduite comme un élément du dossier. Une cible n'est pas réaliste, par définition.

Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli, pour le Conseil synodal, précise que la clé existe bien et que dans le cadre de la consultation avec les paroisses elle sera réexaminée en fonction de la réalité de chaque paroisse.

Le président met d'abord au vote l'amendement de l'Est du Val-de-Ruz qui remplace la phrase de la première résolution, puis celui du Joran qui est un complément qui pourrait être rajouté car il n'est pas en opposition.

Au vote l'amendement de l'Est du Val-de-Ruz est clairement rejeté.

Au vote l'amendement de la paroisse du Joran est clairement rejeté.

Le président annonce que le Conseil paroissial du Joran a présenté une nouvelle résolution qui devient la résolution 6. Il rappelle que toute résolution non combattue est acceptée.

Il passe en revue les 6 résolutions :

La résolution 1 est acceptée. Elle a la teneur suivante :

Le Synode adopte les principes fondamentaux de la nouvelle politique de l'EREN en matière de soutien financier aux œuvres d'entraide et de mission.

La résolution 2 soulève une question.

M. Bertrand Jaquet (paroisse de La Côte), aimerait savoir comment le Conseil synodal peut négocier seul, il doit se mettre d'accord avec les autres cantons romands.

Mme Isabelle Ott-Baechler, comme Présidente de la Conférence des Eglises romandes, informe le Synode que la question du Département missionnaire et des œuvres de Terre Nouvelle est à l'examen. Il y a une certaine convergence des Eglises romandes pour étudier la possibilité de faire de Terre Nouvelle le quatrième office de la Conférence des Eglises romandes dans le but de la rapprocher encore des Eglises.

La Conférence des Eglises romandes au sein de la FEPS n'est de loin pas majoritaire, mais elle a trouvé des alliés de poids avec Bâle Campagne et Berne. Il reste à convaincre Zürich qui est la plus importante au niveau de la FEPS. Il existe une volonté de pression sur les œuvres pour aller dans le sens des Eglises.

Une des grandes préoccupations est de garder une clarté face aux donateurs. Une dynamique s'est instaurée pour ne pas perdre tout l'acquis du processus qui voulait mettre sous un même toit les œuvres. Il s'agit d'avancer dans cette direction le plus loin possible.

Comme la résolution 2 n'est pas combattue, elle est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode demande au Conseil synodal de négocier les conditions d'aménagement de cette politique avec les trois œuvres d'entraide concernées (PPP, EPER et DM-échange et mission).

Comme la résolution 3 n'est pas combattue, elle est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode garantit aux œuvres, pour 2005, le montant global de 595'000 francs.

Comme la résolution 4 n'est pas combattue, elle est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode demande au Conseil synodal de lui présenter, en juin 2005 et en juin 2006, un rapport d'information sur la mise en place de la nouvelle politique en matière d'entraide et de mission.

Comme la résolution 5 n'est pas combattue, elle est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode demande au Conseil synodal de lui présenter, en juin 2007, un rapport évaluatif sur la nouvelle politique en matière d'entraide et de mission.

Le président ouvre la discussion sur la nouvelle résolution présentée par le Conseil paroissial du Joran :

Le Synode charge le Conseil synodal de reprendre les démarches en vue d'une fusion des œuvres d'entraide reconnues.

M. Jacques Laurent (paroisse du Joran), a l'impression de venir soutenir une résolution qui, suite à la discussion de ce matin, a déjà convaincu tout le monde et même le Conseil synodal qui serait d'accord avec cette résolution supplémentaire si on y apportait quelques petites modifications.

La paroisse du Joran a longuement discuté de cet objet. Le rapport du Conseil synodal a été apprécié quant à la règle du jeu d'une nouvelle dynamique. Le contexte général dans lequel doit s'inscrire l'effort financier de la paroisse a été critiqué. Comment admettre l'idée de demander à des paroissiens de s'engager financièrement en faveur de partenaires dont le rapport nous dit qu'ils ne sont pas fiables. En effet, il est pour le moins paradoxal de se mobiliser pour des œuvres d'entraide qui ne sont pas capables de s'entraider elles-mêmes, selon le rapport « les retombées de l'échec du processus tendant à réunir toutes les œuvres d'entraide et de mission protestantes sous un seul et même toit continuent de se faire sentir ».

En s'engageant en faveur d'une œuvre pour manifester sa solidarité on veut connaître la qualité, l'efficacité et l'ouverture d'esprit de l'organisme concerné. Or, en l'occurrence, on nous demande de participer sans retenue à l'appui d'organismes qui semblent incapables de s'entendre. La paroisse du Joran souhaite qu'on s'active en vue d'une fusion profitable ou d'une spécificité admise des œuvres d'entraide et de mission ; ce qui permettrait aux paroisses de savoir pour quoi et pour qui elles s'engagent. Le Conseil synodal serait d'accord avec cette résolution si elle était libellée en ces termes :

Le Synode charge le Conseil synodal de soutenir les démarches entreprises en vue d'une fusion au plan suisse des œuvres d'entraide reconnues.

Le pasteur François Dubois, Centre cantonal Diaconie et entraide, rajoute que si la pression envers les œuvres s'exerce tant au niveau des organes faïtiers que de la base, les paroisses, alors on va dans le bon sens.

Comme la résolution 6 n'est pas combattue, elle est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode charge le Conseil synodal de soutenir les démarches entreprises en vue d'une fusion au plan suisse des œuvres d'entraide reconnues.

Au vote, l'ensemble des résolutions et le rapport sont acceptés.

A 11 h 30 la session est interrompue et **le président** salue les invités présents, M. Edmond Moret, président de la paroisse du Joran ; M. Berthier Perregaux, Conseil communal de Bevaix ; M. Timothée Houmard, Armée du Salut ; Mme Françoise Schetty, Eglise catholique chrétienne ; Mme Isabelle Huot, Eglise catholique romaine ; Mme Christine Noyer, Eglise réformée évangélique du canton de Fribourg.

Il passe la parole au **pasteur François Dubois**, directeur du Centre social protestant, qui présente les 40 ans de son institution :

A la suite de Genève qui vient de fêter ses cinquante ans d'existence et de Vaud, le pasteur André Clerc a créé le Centre social protestant du canton de Neuchâtel, en 1963. Il l'a dirigé pendant treize ans puis c'est le pasteur Francis Berthoud qui lui a succédé. Actuellement le CSP est dirigé par le pasteur François Dubois.

Les activités du CSP ont débuté en octobre 1964 à la rue des Parcs 11 à Neuchâtel. Les statuts reflètent cette création voulue par le Synode, dont il dépend directement, en tant que service de l'EREN. A l'occasion de son 40^{ème}, il a édité une charte qui formule les valeurs du passé, les actuelles et les cibles ; il s'agit du terreau où s'enracine son travail social, de la lumière qui éclaire son action présente, l'horizon vers lequel s'oriente sa démarche.

Par son enracinement en tant que dépositaire d'un héritage biblique qui appelle à la justice sociale et à la solidarité, il participe au ministère diaconal de l'Eglise et manifeste la volonté de répondre, pour l'amour du Christ, aux détresses et problèmes sociaux du monde contemporain. Il enracine donc son action dans l'Evangile et la déploie dans le respect du droit et en conformité avec la déclaration universelle des Droits humains. Il travaille dans un esprit d'ouverture avec tous ceux qui partagent les mêmes valeurs : la reconnaissance et le respect des différences, la promotion d'une société plurielle, tolérante et ouverte.

Le CSP emploie du personnel qualifié et bénéficie d'une équipe pluridisciplinaire composée de travailleurs sociaux, de juristes, de conseillers conjugaux, de personnel administratif et d'autres collaborateurs.

Son approche est individualisée et prend en compte la situation concrète de chacun. Il collabore de manière loyale et critique avec les services publics et privés. Dans son action sociale s'inscrit une dimension politique : l'engagement dans la société civile en faveur de l'équité, de la tolérance et de la solidarité.

Le CSP cherche à poser un regard prospectif sur la société d'aujourd'hui pour repérer l'émergence des nouveaux problèmes. Il veut mettre sa liberté de parole au service des personnes en difficulté pour que leurs droits soient reconnus.

Il offre une panoplie de services extrêmement large. Tout d'abord avec le secteur social polyvalent, puis les secteurs juridique et conjugal où il a fait office de pionnier avant que le canton n'en ressente la nécessité. Un grand secteur s'occupe des réfugiés et requérants d'asile. Il est mandaté par l'Etat pour faire un travail social dans certains domaines, par exemple pour les permis des personnes pas indépendantes financièrement. En collaboration avec les Services de l'emploi, de l'asile et de l'action sociale, il a créé un programme de réinsertion professionnelle à La Joliette. Il

reste encore le secteur commercial avec le ramassage et les boutiques dont l'intégralité du bénéfice est reversée au CSP.

Les prestations du CSP sont gratuites. L'EREN, les dons, les legs, les subventions, la réalisation de mandats de prestations ainsi que la vente d'objets de seconde main assurent le financement de l'institution. Il peut également compter sur des bénévoles qui enrichissent et optimisent les prestations offertes. Cette part de travail représente plus de 6500 heures par année et le pasteur François Dubois remercie tous les bénévoles de leur aide.

Le CSP a un réseau relationnel extrêmement dense : les services sociaux, le fonds cantonal de désendettement, les autres CSP et diverses institutions, le Site de Cernier et Job Echo sont aussi des programmes de réinsertion professionnelle.

Au 1^{er} janvier 2004, le CSP compte 40 collaborateurs alors qu'il a débuté avec 4 personnes. Le public cible est très large et se compose de 2/3 de Suisses. Un important travail de prévention est réalisé avec les personnes « pas assez pauvres pour avoir droit à l'aide sociale » pour éviter qu'elles ne dégringolent suite à des problèmes financiers. Il est assez frappant de constater que presque 40% des personnes rencontrant des problèmes sont des personnes seules avec un réseau relationnel très pauvre (amis, famille).

Le CSP a trois nouveaux projets :

- Avec le soutien de l'Aide suisse aux réfugiés il vient de créer un projet d'intégration socioprofessionnel pour des réfugiés statutaires permis B pour lesquels rien n'existait jusqu'alors.
- Prévention de l'endettement auprès des jeunes. Projet prévu dans les écoles professionnelles de La Chaux-de-Fonds.
- Un projet d'intervention collective afin de tenir compte des richesses que les « clients du CSP » pourraient partager ensemble.

Le CSP est très sensible à tout ce qui concerne la communication. Il est présent sur Internet de manière collective avec les autres cantons romands. Il édite trois fois par année le journal Nouvelles, qui est une information aux donateurs du CSP. Il participe également à la rédaction de la Vie protestante avec une chronique sociale. Le rapport d'activités est à disposition. Une grande fête est organisée le 27 juin sur la place du Port à Neuchâtel. Un colloque universitaire sur le thème « Valeurs et action sociale : quelles articulations ? » est agendé les 19 et 20 octobre prochain et il se terminera par une conférence de Michel Rocard.

En conclusion il relève 4 mots clés pour le CSP : défi, innovation, créativité et flexibilité. Il faut donc rester à la hauteur des difficultés de la population neuchâteloise et savoir adapter les prestations aux moyens à disposition.

9. Rapport du Conseil synodal concernant les mesures contre la pénurie ministérielle

Mme Monique Vust, pour le Conseil synodal, s'adresse au Synode et commente le rapport en ces termes :

« Il y a un an, le Conseil synodal donnait au Synode une information orale concernant la pénurie ministérielle qui

s'annonçait dans l'EREN. Lors de sa session de décembre, le Synode discutait un rapport décisionnel. Soucieux d'accroître les voies de formation des ministres et particulièrement des pasteurs, de stimuler le discernement des vocations, de rendre plus attrayant le ministère pastoral, il enrichissait le rapport de plusieurs résolutions nouvelles.

Le rapport présenté aujourd'hui poursuit deux buts : d'une part il veut donner l'état de la situation pour un certain nombre de ces résolutions. D'autre part, il propose au Synode des pistes de décision ou de réflexion pour participer, d'une façon concrète, à la gestion d'une situation qui est déjà ou sera prochainement source de difficultés.

L'élément déterminant de la pénurie est le déséquilibre entre le nombre de pasteurs quittant leur fonction, surtout par l'entrée en retraite et le nombre d'étudiants entreprenant des études de théologie et se lançant dans le pastoral. On comprend que tout ce qui touche à la formation prend une importance particulière et que l'Eglise cherche à diversifier les voies d'accès pour des personnes marquant un intérêt ou une vocation pour le travail pastoral. Il faudra donc réfléchir à des façons de faciliter la formation de personnes en deuxième voie d'étude, plus nombreuses qu'avant, à envisager cette possibilité. Une formation en cours d'emploi ecclésial serait une possibilité adaptée aux besoins de ces personnes, vocations de maturité, souvent chargées de famille et moins souples que des étudiants en première voie.

Dans cette réflexion, il faudra rester ferme au niveau des exigences de la formation universitaire et professionnelle et sur l'exigence de capacité personnelle à exercer un ministère qui a évolué et qui s'exerce en collaboration. Faciliter l'accès et la formation ne doit pas signifier accepter, sous la pression du manque, des pasteurs insuffisamment formés ou difficiles à intégrer.

De plus, une partie de la formation se donne sur le plan romand, avec des exigences pour l'entrée en stage et il est capital que les Eglises romandes puissent continuer à reconnaître les consécutions accordées par l'EREN. Cela implique que les décisions devront se prendre en concertation avec la Fédération des Facultés de théologie et les Eglises romandes. Les négociations avec ces institutions pourraient commencer prochainement.

Le Synode a aussi demandé au Conseil synodal de faciliter le passage entre études d'herméneutique et licence en théologie exigée pour l'entrée en stage.

Comme l'indique le rapport, les passerelles existent, sans avoir été utilisées. A la suite des changements dans les facultés, s'il devait y avoir des demandes dans les prochaines années, elles devraient être traitées au cas par cas, pour aboutir à un programme individualisé.

Si des licenciés en herméneutique désiraient travailler dans l'EREN comme laïcs, leur manque d'expérience professionnelle pourrait les pénaliser. Le Conseil synodal est donc ouvert à examiner des possibilités de formation complémentaire et à faciliter leur insertion, sans mettre sur pied une formation spécifique car les domaines où des théologiens laïcs pourraient offrir leurs compétences sont très divers.

La situation est similaire pour les candidats laïcs à un poste de permanent. Bénéficiant de compétences professionnelles, ils peuvent avoir besoin d'une formation complémentaire et, pour le travail en Eglise, il paraît nécessaire qu'une formation théologique de base leur soit demandée. Le Conseil synodal s'engage à soutenir ces projets de formation complémentaire.

Pour cela, il est nécessaire que les paroisses clarifient leurs attentes envers les postes qui leur sont attribués. Dans les nombreuses tâches de la paroisse, seules certaines doivent être accomplies par les pasteurs. Beaucoup d'autres pourraient et devraient faire la base de profils de postes accessibles à des diacres ou à des laïcs. La richesse de l'Eglise en postes pastoraux a conduit à concentrer sur les pasteurs l'essentiel des tâches d'une paroisse. Cette facilité est une période révolue pour plusieurs années. Il est donc nécessaire de reprendre la réflexion dans les paroisses et les centres, d'envisager les pistes possibles pour remplir les obligations d'une paroisse en tenant compte des spécificités des ministères et des compétences des personnes. Il est certain que la nécessité d'accomplir des tâches variées modifiera les responsabilités réciproques et obligera parfois à des choix de priorités. Cela pourrait être à la fois un deuil et une découverte de nouveaux dons.

Dans l'immédiat, les changements de postes se révéleront difficiles car les candidats potentiels diminueront progressivement. Il reste naturellement diverses possibilités, appels hors du canton, augmentation de quotas pour les postes partiels, engagement de plus de diacres et de laïcs. Mais le département de l'Intérieur voit déjà la difficulté de répondre aux demandes de remplacements ponctuels et plus encore à des remplacements de moyenne ou de longue durée.

C'est pourquoi le Conseil synodal soumet au Synode deux mesures concrètes : la première concerne le statut de ministre desservant, déjà présenté en décembre, qui devrait se limiter à trois pleins-temps, pour une durée limitée. Avoir recours à ces desservants permettra de donner à des paroisses en difficulté durable un soutien important.

La deuxième mesure donne au Conseil synodal la possibilité de retarder d'un an l'ouverture de la vacance d'un poste, dans la mesure où ce retard ne priverait pas la paroisse de plus d'un quart de ses postes. Cette mesure a deux raisons : on constate que certaines paroisses sont plus attractives que d'autres et trouvent plus facilement des candidats. Surseoir à une ouverture de poste pourrait donner aux autres paroisses le temps et l'opportunité d'entrer en relation, augmenter leurs chances de trouver des candidats intéressés. Mais surtout la mesure a un aspect de solidarité : la pénurie touchera gravement le canton et les cantons voisins. Il paraît juste que toutes les paroisses puissent en ressentir les effets et les plus favorisées accroître les chances des moins favorisées. Ce temps de latence pourrait d'ailleurs être mis à profit pour réexaminer l'équilibre des tâches et des charismes dans chaque paroisse.

Il serait probablement malvenu de dire que la situation difficile créée par la pénurie pourrait être un événement positif. Dans un premier temps, elle pourrait susciter un effet de surcharge, une pression, une concentration d'attentes sur quelques-uns, une incompréhension réciproque, un déséquilibre entre ce que les uns

attendent et ce que les autres peuvent donner, un sentiment de deuil d'une époque passée.

Néanmoins, elle obligera l'Eglise à réfléchir à sa mission, à définir et à recentrer ses priorités, à penser avec plus d'acuité aux spécificités des ministères. En écho, si la mission est prise vraiment au sérieux, elle la poussera à discerner ses compétences, à imaginer des voies nouvelles et à mettre en valeur les charismes connus ou cachés des ministres et des laïcs dans une complémentarité nécessaire.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Le pasteur Jean-Claude Schwab (paroisse de l'Entre-deux-Lacs), intervient pour affirmer qu'il aime bien ce rapport empreint de franchise ; il se dit reconnaissant et heureux des différentes démarches proposées et des mesures déjà prises et à prendre pour favoriser l'entrée à la formation et au ministère pastoral. Il apprécie également l'idée d'imaginer d'autres postes que pastoraux mais on devrait plutôt augmenter les postes laïcs sans diminution des postes pastoraux. Il relève également que la desservance en sera facilitée dans un esprit de solidarité entre les différentes paroisses. Envisager le report d'ouverture de vacance de poste est plus problématique : si certains postes ne deviennent pas vacants, la pression sur le Conseil synodal diminuera. La chance d'avoir de nouveaux ministres ou desservants n'augmente pas la possibilité de trouver de nouveaux candidats.

Le pasteur David Allisson (paroisse de la Chaux-de-Fonds), considère que, dans le cas d'une vacance de poste qui se prolonge, par exemple à la Chaux-de-Fonds, d'une manière non voulue et qu'on ait de la peine à trouver un candidat, le projet du Conseil synodal est un soutien qui permettra d'équilibrer les vacances, particulièrement au Val-de-Ruz et à la Chaux-de-Fonds qui sont moins attractifs.

Le pasteur François Dubois (Centre cantonal Diaconie et Entraide), au point 2.2 du rapport, souhaite obtenir plus de renseignements sur la formation diaconale en cours d'emploi et demande que l'on aille au-delà des déclarations d'intention. Il aimerait connaître le nombre de postes à disposition et recevoir des précisions sur la grille salariale pour les formations en cours d'emploi.

En page 3, il a une question concernant la Faculté de théologie : pourquoi ne conserver que cette filière alors que l'on pourrait développer des CFC ou type HES (comme dans le domaine de la santé) en parallèle à celle dispensée dans les facultés ? Au point 2-3, il n'est rien précisé concernant la formation des personnes qui encadreront les stagiaires.

Il émet également quelques doutes sur l'attractivité des postes qui est souvent liée à des éléments que l'on ne peut pas maîtriser. Le principe de solidarité est extra mais pas simple à mettre en pratique.

A titre personnel, il considère ce rapport comme étant d'excellente qualité. mais a l'impression qu'on réfléchit à la pénurie en cercle fermé alors qu'il faudrait se pencher sur la question de ceux qui attendent quelque chose de l'Eglise. Il y manque l'intégration du public cible. Dans le domaine social et diaconal il y a aussi de grands enjeux car les gens sont prêts à soutenir leur Eglise pour son rôle social.

M. Pascal Haemmerli (Faculté de théologie, Etudiant), indique que 30 % des étudiants en théologie de l'Université de Neuchâtel sont intéressés par le pastorat alors que les licenciés en herméneutique ne sont pas attirés par le pastorat. 3 % des étudiants des Facultés de Neuchâtel sont en théologie, ce qui est extrêmement peu. Les risques de fermeture de la Faculté de théologie de Neuchâtel sont réels. Il y a une forte pression dans ce sens et il n'est pas possible d'obtenir un budget pour une faculté qui ne compte que 6 à 8 étudiants.

Le pasteur David Allison (paroisse de la Chaux-de-Fonds), se dit indigné d'entendre que le Synode de l'Eglise vaudoise a décidé de fermer ses postes à des candidats non vaudois. Il se demande comment évoluera l'Eglise romande après cette décision vaudoise puisqu'il y a pléthore dans le canton de Vaud et pénurie dans d'autres cantons. Le Conseil synodal peut-il donner un éclairage sur cette question et indiquer comment il entend travailler, au niveau des études, avec les Eglises romandes ?

Mme Monique Vust, au nom du Conseil synodal, répond que, pour qu'un candidat au diaconat puisse entreprendre une formation en emploi, il faut que le poste existe. Il y a donc intérêt, pour les paroisses, à définir les postes diaconaux. Actuellement, il y a un certain nombre de postes diaconaux mais pas dans toutes les paroisses et pas en nombre suffisant. Il y a des fluctuations, comme chez les pasteurs, dans les postes occupés ou non. Pour ce qui est des salaires des personnes en formation, il s'agira d'un salaire de diacre (classe a ou b) mais amputé de 15% durant la formation.

Les maîtres de stages seront des pasteurs ou des diacres. La formation de maître de stage, donnée par le Séminaire de théologie appliquée, sera toujours exigée. La question de l'efficacité de la mesure de sursis à la vacance des postes est avant tout symbolique. Il faut penser à la difficulté que rencontrent les paroisses pour trouver des desservants. Certaines ont des difficultés beaucoup plus grandes que d'autres.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, pour le Conseil synodal, concernant la Faculté de théologie de Neuchâtel, précise que le choix, pour la Faculté, était soit la disparition, soit l'appartenance à la Fédération, le statu quo n'étant pas envisageable ; il est impossible de défendre cinq chaires de théologie face à si peu d'étudiants.. La Fédération a été choisie parce qu'elle permettait de maintenir une présence théologique dans les trois universités romandes mais le risque de disparition à terme n'est pas exclu, c'est un pari à relever. Créer des liens entre étudiants à Genève, Lausanne et Neuchâtel et les Eglises, afin de leur donner l'envie de revenir dans le canton, est une question préoccupante qui va être examinée attentivement.

M. Pascal Haemmerli (Faculté de théologie, Etudiant), n'a pas voulu dire que la Fédération est une mauvaise solution. Il souhaite insister sur le fait que la Faculté de Neuchâtel a laissé beaucoup de plumes mais qu'il n'existait pas d'autre solution. Si elle fonctionne bien, la Faculté de théologie pratique résistera.

Le pasteur Gabriel Bader, au nom du Conseil synodal, souhaite revenir sur deux points : en réponse au pasteur Schwab, il demande de ne pas confondre une politique générale de l'Eglise avec une mesure urgente et provisoire. Lorsqu'on cherche des ressources à

l'extérieur du canton c'est pour l'Eglise cantonale et non seulement pour les paroisses. Il s'agit de conserver une solidarité. Concernant la question du pasteur Dubois, au sujet des filières non universitaires, l'Eglise est en position d'attente. Dans l'immédiat, elle reste sur cette exigence de formation universitaire des pasteurs parce que les autres filières n'existent pas actuellement et que ce serait un effort démesuré de se lancer dans une telle démarche en ce moment. La question se posera à l'avenir.

Le pasteur François Dubois (Centre cantonal Diaconie et Entraide) précise que ses questions émanaient du groupe qu'il représente et non de lui-même. L'idée d'un CFC légitimerait d'autres types de formations qui pourraient être utiles au corps de l'Eglise.

La parole n'étant plus demandée, **le pasteur Phil Baker**, président du Synode, propose le vote de **l'entrée en matière sur ce rapport qui est acceptée à une large majorité.**

Le président ouvre la discussion sur la résolution 1

Le pasteur Jean-Claude Schwab (paroisse de l'Entre-deux-Lacs), aimerait être assuré que le Synode sera tenu au courant des démarches entreprises et que le plan de formation en emploi ne sera pas seulement négocié avec les Facultés.

Mme Monique Vust, au nom du Conseil synodal, répond qu'il est facile de donner des informations mais demande quel serait le but de cette consultation.

Le pasteur Jean-Claude Schwab répond qu'il ne s'agit pas du Synode seul mais la nouvelle formation proposée engage l'Eglise dans sa totalité. Il ne demande pas qu'on entre dans les détails mais trouve important que le projet soit présenté et discuté.

Mme Monique Vust, au nom du Conseil synodal, dit que la discussion devra avoir lieu, dans un premier temps, avec les Facultés, avec la Conférence des Eglises et avec l'Office de la formation. Un débat au Synode ne sera probablement pas possible, mais il sera cependant tenu au courant.

La Résolution 1 n'est pas combattue elle est donc acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode charge le Conseil synodal de négocier avec la Fédération des Facultés et la CER la mise sur pied d'une formation pastorale en emploi ecclésial.

La Résolution 2 ne soulève aucune question et elle est acceptée.:

Le Synode prend acte de la réponse du Conseil synodal à la résolution 145-F concernant les licenciés en herméneutique.

La Résolution 3 est également acceptée :

Le Synode prend acte de la réponse du Conseil synodal à la résolution 145-J concernant la formation des laïcs.

La Résolution 4 n'est pas combattue, elle est donc acceptée:

Le Synode encourage les paroisses à définir des postes pour des permanents laïcs.

La résolution 5

Le Synode autorise le Conseil synodal à surseoir à l'ouverture d'une vacance de poste pour favoriser les paroisses et centres les plus touchés par la pénurie. Cette mesure est valable jusqu'au 31 décembre 2005 et sa prolongation est soumise à l'accord du Synode.

fait l'objet de quatre amendements et **le président** demande s'ils sont maintenus.

Amendement de l'Entre-deux-Lacs à la résolution 5 :

Le Synode autorise le Conseil synodal à surseoir à l'ouverture de poste pour favoriser les paroisses et centres les plus touchés par la pénurie **aux conditions suivantes : la vacance ne doit pas priver la paroisse ou le Centre cantonal de plus de 25 % de ses forces professionnelles ; au terme d'une année, l'ouverture de la vacance est à nouveau possible.**

Cette mesure est valable jusqu'au 31 décembre 2005 et sa prolongation est soumise à l'accord du Synode.

M. Claude Laperrouza (paroisse du Joran), est prêt à fondre son amendement avec les précédents. Il a été déposé suite à l'inquiétude de sa paroisse dont certains postes sont occupés par des permanents laïcs et des diacres. Si un pasteur manque, il y a déjà 25% de manque. Il y aurait donc surcharge d'actes ecclésiastiques qui ne pourraient pas être assumés par les autres permanents. Raison de la proposition de remplacer 25% de ses forces « professionnelles » par « pastorales ». Si les autres vont dans ce sens, Le Joran est d'accord.

M. Fred-Eric Jan (paroisse de La Côte), retire son amendement en faveur du premier amendement de l'Entre-deux-Lacs.

Le président précise qu'il reste une différence entre l'amendement du Joran qui parle de forces « pastorales » et l'autre qui parle de forces « professionnelles ».

Le pasteur Jean-Claude Schwab (paroisse de l'Entre-deux-Lacs), pense qu'il est plus simple de passer au vote car la différence entre les deux va plus loin qu'un seul mot.

M. Claude Laperrouza (paroisse du Joran), ajoute que si on conserve le mot « professionnel », on se met en contradiction avec la résolution précédente qui proposait de promouvoir les laïcs : les laïcs ne pourront pas faire d'actes pastoraux, sauf délégation pastorale. Là il s'agit vraiment de la surcharge de travail des pasteurs.

Mme Monique Vust, pour le Conseil synodal, annonce que le Conseil synodal est d'accord avec l'amendement de l'Entre-deux-Lacs. Le droit de surseoir n'est pas une obligation de surseoir ; il faut donner un cadre pour tenir compte d'une certaine souplesse et d'une possibilité d'adaptation à la situation. Le Conseil synodal demande de ne pas remplacer « forces professionnelles » par « forces pastorales » car de nombreuses paroisses n'ont pas encore établi de plan des postes.

Le Conseil synodal accepte l'amendement du Conseil paroissial de l'Entre-deux-Lacs qui devient la résolution 5, elle a la teneur suivante :

Le Synode autorise le Conseil synodal à surseoir à l'ouverture de poste pour favoriser les paroisses et centres les plus touchés par la pénurie aux conditions suivantes : la vacance ne doit pas priver la paroisse ou le Centre cantonal de plus de 25 % de ses forces professionnelles ; au terme d'une année, l'ouverture de la vacance est à nouveau possible.

Cette mesure est valable jusqu'au 31 décembre 2005 et sa prolongation est soumise à l'accord du Synode.

Le président ouvre la discussion sur l'amendement du Conseil paroissial du Joran qui modifie « professionnelles » par « pastorales » :

La vacance ne doit pas priver la paroisse ou le Centre cantonal de plus de 25 % de ses forces pastorales

Le pasteur David Allisson (paroisse La Chaux-de-Fonds), soutient cet amendement. Il a une impression de mauvaise compréhension au niveau de la communication entre les paroisses et le Conseil synodal car les paroisses sont au clair sur leur situation par rapport à la desserte ministérielle.

M. Armand Kurth (paroisse La Chaux-de-Fonds), intervient pour donner un avis contraire : la vacance pourrait dépasser 25 % dans les postes non-pastoraux et la paroisse ne pourrait ouvrir le poste.

Au vote, l'amendement du Joran est refusé à une large majorité.

Le président passe au deuxième amendement du Conseil paroissial de l'Entre-deux-Lacs qui s'ajoute à la résolution 5 :

« toutefois cette mesure ne s'applique pas à une paroisse ou à un centre qui fait appel à une personne non-employée par l'EREN »

M. Jean-Claude Schwab (paroisse de l'Entre-deux-Lacs), considère que cet amendement a du sens à l'intérieur du marché de l'emploi des permanents de l'EREN. Par contre s'il s'agit de ministres venant de l'extérieur du canton, c'est une mesure qui n'est pas efficace et même contre-productive, un auto-goal tant au point de vue des paroisses qu'à celui des candidats car personne ne rejoint une Eglise sans savoir où il ira et ceci empêcherait les paroisses de faire elles-mêmes les efforts de trouver des candidats.

Le pasteur Gabriel Bader, au nom du Conseil synodal, s'oppose fermement à cette modification. Dans notre Eglise, les responsabilités sont réparties entre les paroisses et l'ensemble de l'Eglise. Cet amendement met tout le poids sur les paroisses. Le rôle synodal de l'Eglise doit être présent dans la répartition des postes et cet amendement biaise la notion de solidarité. Il y a également un petit problème de procédure difficile à résoudre, la proposition que fait le Conseil synodal porte bien sur le fait de surseoir à la publication de la vacance de poste et non à la repourvue du poste. Cette mesure permettrait d'intervenir dans les paroisses en détresse où il y a urgence.

Mme Marie-Henriette Zweiacker (paroisse de l'Entre-deux lacs), précise que sa paroisse a souhaité demander au Synode de prendre une position positive, d'essayer d'ouvrir son corps pastoral à d'autres sensibilités, d'autres voies et d'autres forces. Elle rappelle que tout candidat doit passer par l'autorité du Conseil synodal qui a son mot à dire par rapport aux candidatures. Elle serait reconnaissante au Synode de comprendre la démarche d'ouverture proposée par son Conseil paroissial.

Le pasteur Fabrice Demarle (paroisse du Joran), se dit sensible à l'argumentation du pasteur Bader mais s'opposera à cet amendement et à la résolution. Sa paroisse n'a pas eu d'écho des démarches du Conseil synodal par rapport à la vacance de poste et il attend des actes. Il trouve que les paroisses peuvent aussi mettre en avant des qualités de fonctionnement pour trouver plus facilement des candidats.

Au vote le deuxième amendement de l'Entre-deux-Lacs est rejeté à une large majorité.

Le président ouvre la discussion sur la résolution 5 nouvelle.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, revient sur l'intervention du pasteur Demarle car il ne s'agit pas d'empêcher les paroisses d'aller chercher des pasteurs, diacres ou personnes laïcs mais d'une mesure pour aider les paroisses véritablement en détresse ministérielle. Le Conseil synodal est à la disposition de la paroisse du Joran pour discuter des questions du remplacement.

M. Jacques Laurent (paroisse du Joran), n'a pas compris si les paroisses, surtout celles qui sont en détresse, pourraient ou non engager un pasteur hors de l'EREN. Pourra-t-on l'engager immédiatement ou devra-t-on attendre une année ?

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, répond que si le pourcentage dépasse 25 % le poste sera déclaré vacant et s'il est inférieur, le poste n'est pas mis en vacance.

Au vote la résolution 5 amendée est acceptée. Elle a la teneur suivante :

Le Synode autorise le Conseil synodal à surseoir à l'ouverture d'une vacance de poste pour favoriser les paroisses et centres les plus touchés par la pénurie aux conditions suivantes : la vacance ne doit pas priver la paroisse ou le Centre cantonal de plus de 25 % de ses forces professionnelles ; au terme d'une année, l'ouverture de la vacance est à nouveau possible. Cette mesure est valable jusqu'au 31 décembre 2005 et sa prolongation est soumise à l'accord du Synode.

Comme la résolution 6 n'est pas combattue, elle est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode autorise le Conseil synodal à utiliser jusqu'à trois postes de ministres pour conclure des contrats de ministres desservants, et ceci jusqu'en décembre 2007.

La résolution 7 (nouvelle) est proposée par le Conseil paroissial de l'Entre-deux-Lacs ; elle a la teneur suivante :

Le Synode charge le Conseil synodal d'explorer les possibilités qu'offre la Communauté d'Eglises en mission (Cevaa) en terme de solidarité et d'échange de personnes multiculturel et demande qu'une étude soit faite auprès du Service de l'emploi du Canton de Neuchâtel concernant l'intégration des ministres étrangers au sein de notre Eglise.

Le pasteur Guillaume Ndam (paroisse de l'Entre-deux-Lac), pense que la situation de pénurie que nous vivons peut être une occasion de nous ouvrir à des horizons nouveaux et de nouer des liens plus forts avec nos partenaires. Il y a des mesures encourageantes mais l'exploration pourrait être approfondie en trouvant des moyens d'accueil et d'intégration de personnes étrangères par une autre voie qu'Eglises en mission. On pourrait envisager des moyens à court, moyen et long termes ce qui exige évidemment des études plus approfondies soit un travail auprès du Service cantonal de l'emploi ; ce serait une nouvelle forme d'entraide ici en Suisse, en Europe et dans les pays du Sud.

Le pasteur Jean-Pierre Roth (paroisse de la BARC), se demande en quoi cette solution d'échange résoudrait le problème de la pénurie.

Le pasteur Guillaume Ndam (paroisse de l'Entre-deux-Lacs), rappelle que, durant longtemps il y a eu des missions du Nord vers le Sud. Il faut s'ouvrir, en tant qu'Eglise et accueillir les personnes du Sud qui viendraient nous aider dans le problème ponctuel qu'est la pénurie ministérielle.

Mme Monique Vust, au nom du Conseil synodal, déclare que, pour accueillir un pasteur il faut lui obtenir un permis de travail ou d'établissement ce qui demande beaucoup de persévérance ou se contenter d'un permis L valable un an, renouvelable une fois au maximum. Ce serait une possibilité à envisager dans le cadre de l'échange multiculturel. Le secrétariat général a toujours fait son travail avec persévérance dans un cas concret, mais il serait regrettable de créer de faux espoirs. Le Conseil synodal propose donc de refuser la résolution 7.

Le pasteur Phil Baker, président du Synode, demande de passer au vote : la résolution 7 est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode charge le Conseil synodal d'explorer les possibilités qu'offre la Communauté d'Eglises en mission (Cevaa) en terme de solidarité et d'échange de personnes multiculturel et demande qu'une étude soit faite auprès du Service de l'emploi du Canton de Neuchâtel concernant l'intégration des ministres étrangers au sein de notre Eglise.

L'ensemble et les résolutions 1 à 7 sont acceptés à une large majorité.

Mme Christine Noyer, vice-présidente du Synode de l'Eglise réformée évangélique du canton de Fribourg, souhaite prendre la parole et remercie l'EREN de l'accueillir en tant que représentante d'une petite communauté romande.

Comparant la situation de l'Eglise fribourgeoise avec celle de l'EREN, elle évoque d'abord, la problématique de la mission qui est en évolution. Elle donne des informations sur la situation financière de son Eglise, difficile en raison de la diminution des

dons et du fait que le pourcentage de la contribution missionnaire est inscrit dans la Constitution cantonale.

Elle parle également de la pénurie pastorale qui, comme à Neuchâtel, frappe l'Eglise fribourgeoise. Enfin, le fait que le canton s'exprime en deux langues ne simplifie pas la tâche ni les relations au sein du Synode mais lui donne une richesse d'ouverture à l'autre.

Elle évoque encore, dans les années 80, période de grave pénurie ministérielle, la présence d'un pasteur camerounais à Bulle : l'expérience a été extrêmement enrichissante et a remis en question l'aspect quotidien de la vie de l'Eglise.

Elle termine par les salutations fraternelles que l'Eglise fribourgeoise transmet à l'EREN.

10. EREN 2003

a) Rapport du Conseil synodal concernant l'évaluation du processus EREN 2003 pour le Synode, le Conseil synodal, l'information et la communication

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, présidente du Conseil synodal, introduit ce rapport en précisant que, si le Synode suit les propositions du Conseil synodal, on pourra évaluer l'ensemble du processus qui a été mis en route. Les buts fixés sont multiples ; prise de parole et recrutement de députés facilités avec un rétrécissement du Synode. Le travail par département du Conseil synodal diminue le nombre de conseillers et le met dans la position de devenir plus actif dans la vision politique et stratégique et moins attaché à régler des questions opérationnelles. Les relations avec les Centres cantonaux ont réellement changé et les conseillers ont une autre manière d'appréhender leur travail. La Commission d'examen de la gestion pourra évaluer si le processus EREN 2003 est réussi et si ses buts sont atteints. La nomination d'un chargé de l'information et communication pour le Conseil synodal, les paroisses et les centres cantonaux a pour but la visibilité de l'EREN non seulement pour ses activités mais aussi par rapport à ses convictions et croyances.

Il nous a semblé que la Commission d'examen de la gestion était la mieux placée pour faire cette évaluation. Elle s'est dite intéressée par ce mandat. Il a paru important de souligner le côté décisif d'une coordination avec l'Equipe d'accompagnement dont un des membres, M. Laperrouza est également membre de la CEG.

L'entrée en matière est acceptée ainsi que la résolution qui n'est pas combattue. Elle a la teneur suivante :

Le Synode décide de confier à sa Commission d'examen de la gestion (CEG) l'évaluation du processus EREN 2003 concernant le Synode, le Conseil synodal, l'information et la communication.

L'ensemble et la résolution sont acceptés à une large majorité.

b) Information orale du Conseil synodal au Synode du 16 juin 2004 sur la mise en place de la nouvelle organisation pour les paroisses et Centres cantonaux, y compris le premier constat de l'Equipe d'accompagnement.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, présidente du Conseil Synodal, se dit heureuse de pouvoir présenter quelques éléments de l'avancement des travaux de la nouvelle organisation tirés du rapport de l'Equipe d'accompagnement. Ce constat n'a pas encore été discuté au Conseil synodal.

La nouvelle organisation de l'EREN concrétise la volonté de poursuivre la mission définie dans la Constitution. La mission s'ancre dans le passé et est tournée vers l'avenir, attentive aux besoins nouveaux de la population. Dans la nouvelle organisation, la mission de l'EREN est accomplie par les paroisses et les centres cantonaux pour atteindre trois buts : se recentrer sur l'essentiel, simplifier les structures et créer des liens nouveaux.

Se recentrer sur l'essentiel : dans la société, il est nécessaire de redécouvrir les richesses qui viennent de la tradition chrétienne réformée et de les mettre en valeur. Nos points forts sont le sens des responsabilités, la prise en main de sa vie et la capacité critique pour éviter d'être embarqué dans des mouvements qui mènent le monde à sa perte.

Simplifier les structures : Le temps et l'énergie libérés par les simplifications administratives pourront être mis à disposition du témoignage tant par la parole que par les actes. La diminution du nombre de bénévoles prêts à prendre des responsabilités demande aussi une réorganisation dans des paroisses plus étendues.

Créer des liens nouveaux : La vocation de l'Eglise est d'entendre les questions, les propositions et les appels de ses contemporains. Elle doit accueillir tout le monde. Les chrétiens sont donc invités à rencontrer les autres, même ceux qui paraissent les plus étrangers.

L'Equipe d'accompagnement a pour objectifs :

- d'accompagner la mise en œuvre de la nouvelle organisation et du nouveau fonctionnement des paroisses et des centres cantonaux en fonction des buts à atteindre, du Règlement général et de la Constitution.
- d'évaluer l'avancée de la mise en place et du fonctionnement de la nouvelle organisation en se servant du rapport « les objectifs de la mise en place de la nouvelle organisation de l'EREN » ;
- de signaler aux paroisses et centres cantonaux les adéquations et les inadéquations de leur organisation et fonctionnement avec les décisions synodales ;
- d'être attentive aux effets indésirables de la nouvelle organisation, voire d'apporter des correctifs et de les signaler au Conseil synodal en informant les organes concernés.

La mise en route du travail de l'équipe d'accompagnement : Les rencontres avec les Conseils paroissiaux, les Conseils des Centres cantonaux et les colloques n'ont pas pu avoir lieu entre janvier et mars 2004. Trois rencontres avec des colloques auront lieu en juin et seule la paroisse de langue allemande n'a pas encore été contactée.

Le premier rapport de l'Equipe d'accompagnement constitue une analyse globale concernant les rencontres avec les Conseils paroissiaux et ceux des Centres cantonaux, excepté la paroisse de langue allemande.

L'équipe d'accompagnement prévoit de fournir cet automne un deuxième rapport au Conseil synodal.

A partir du rapport « les objectifs de la mise en place de la nouvelle organisation de l'EREN » l'équipe d'accompagnement a créé un questionnaire adressé à tous les Conseils paroissiaux, les Conseils des centres cantonaux, les colloques paroissiaux et les colloques des centres cantonaux. Ce document a servi de base de discussion lors des entretiens.

Dans les paroisses

- On constate que, dans les 11 paroisses visitées, le Conseil paroissial est en place et un président est nommé.
- La représentation des lieux de vie se vérifie
- Les centres d'activités sont créés
- Le cas échéant, des conseils de communauté sont créés. Leur mandat est clarifié et les compétences du Conseil paroissial sont conformes aux dispositions synodales
- Le colloque des permanents est constitué. Le modérateur, le cas échéant, est désigné, ainsi que le/s délégué/s au Conseil paroissial et le/s député/s au Synode
- Un groupe « cultes et vie spirituelle » ou équivalent existe dans chaque lieu de vie.
- Les membres du Conseil paroissial, des centres d'activité et du colloque connaissent leurs compétences respectives.
- Le Conseil paroissial, par le biais des centres d'activité, assume pleinement les responsabilités qui lui sont confiées par le Règlement général.
- Les cahiers des charges de chacun sont redéfinis et reflètent la diversité des charismes et des compétences de chacun. Ils reflètent l'insertion dans les nouvelles structures (centres d'activité/nouveau Conseil paroissial)
- Les responsabilités des tâches des ministres liées au lieu de vie sont clairement définies.
- Le pasteur référent est intégré dans le groupe « cultes et vie spirituelle » du lieu de vie.
- Le Conseil paroissial a réfléchi aux moyens de créer des liens avec les distancés de l'Eglise et défini quels sont les distancés auxquels il veut s'adresser.

La surcharge de travail pour les Conseils paroissiaux est évoquée car il n'est pas simple de mettre en place cette nouvelle organisation. Comme défis les questions financières et la pénurie ressortent. Globalement il n'y a pas eu d'effet démobilisateur lié à EREN 2003.

Dans les Centres cantonaux le projet est moins abouti car le changement était plus important encore qu'en paroisse.

- Les organes de décision liés aux postes cantonaux (Conseils, collèges, comités) sont dissous. Toutes les responsabilités ont été reprises par le Conseil de centre.
- Le colloque est constitué mais les cahiers des charges ne sont pas établis.
- Le Conseil du centre « Diaconie et Entraide » n'a pas de bureau et le Conseil du Centre « Aumôneries » n'a ni bureau ni président ; son fonctionnement est assumé par le modérateur.
- Le centre « Aumôneries » cherche de nouveaux membres pour son Conseil et le centre « Diaconie et Entraide » veut résoudre la question de la diaconie de proximité. Le centre « Théologie, Education et Formation » souhaite clarifier les compétences entre son Conseil et le Conseil synodal.

Les objectifs planifiés pour décembre 2004, sont :

- Le fonctionnement du Conseil lui permet d'assumer ses responsabilités.
- Les centres cantonaux accomplissent les tâches fixées par le Règlement général.
- Le Conseil a défini une politique d'activité et des priorités.
- Les liens avec les organes liés au centre (collèges, fondations, etc.) sont clairs.
- Les permanents ministres et laïcs travaillent en équipe avec des bénévoles dans les tâches du ministère, dans la réalisation pratique comme dans la conception de nouveaux projets.

Ces objectifs devraient être atteints sous réserve des clarifications concernant les responsabilités entre les centres cantonaux et les organes tels que le Centre œcuménique de catéchèse, le Louverain, le Centre social protestant, Champréveyres, etc.

L'Equipe d'accompagnement a pu constater que :

- Il existe une bonne volonté générale de mettre en place EREN 2003.
- Beaucoup de travail a déjà été effectué mais le volume des tâches est très voire trop important. Les régions ou ministères spécialisés entrés « avant l'heure » dans les principes proposés par EREN 2003 sont plus avancés.
- De nombreux points sont encore à expliquer et à éclaircir.
- L'Equipe d'accompagnement pose trois questions : faut-il imposer la structure ou la modifier pour que chaque organe puisse se conformer aux articles réglementaires ? Convient-il de préciser encore des fonctionnements ou faut-il laisser des possibilités de choix ? Concernant les Centres cantonaux et les documents d'organisation de mars 2003, les choix sont-ils encore valables ?
- Le Conseil synodal constate que les Conseils paroissiaux et les Centres cantonaux ont un lourd travail. Il s'agit de trouver de nouvelles méthodes de travail. La nouveauté et le manque d'habitude créent une surcharge.
- Pour les paroisses, il est prématuré de juger de l'effet de la nouvelle organisation. La mise en commun des caisses oblige à manier des chiffres plus importants et elle permet de mettre les réserves en commun. Certaines paroisses sont bénéficiaires d'autres déficitaires et une analyse, par le Secrétariat général, permettra de voir si les rentrées se sont maintenues ou non et s'il y a des dépenses supplémentaires dues à la mise en place. Les centres d'activités sont des lieux essentiels de recrutement de nouveaux membres. Si le cadre est trop contraignant, le plaisir et la créativité disparaissent et s'il est trop flou, la créativité débouche sur le vide et la non-réalisation. Dans les deux cas, il y a démobilisation.
- Dans les Centres cantonaux, le travail est moins abouti. Le centre « Théologie, Education et Formation » est appelé à coordonner trois secteurs : cet objectif va demander du temps. Le centre « Aumôneries » doit compléter son Conseil et le Centre « Diaconie et Entraide » n'est pas encore opérationnel : un important travail concernant les missions et œuvres d'entraide a été réalisé mais la question de la diaconie de proximité et des synergies possibles entre l'entraide au près et au loin n'ont pas encore été développées.

En conclusion, tous travaillent ensemble à la mise en place de la nouvelle organisation dans les buts suivants :

- Aller à la rencontre des autres.
- Favoriser la culture du dialogue.
- Tenir compte de la pluralité culturelle et religieuse.
- Tenir compte de la mobilité pour créer des liens.
- Favoriser l'engagement des laïcs et des bénévoles.
- Favoriser des choix de projets et d'objectifs.

Le président du Synode propose de passer aux questions.

Le pasteur David Allisson (paroisse la Chaux-de-Fonds), concernant la représentation des lieux de vie dans les Conseils paroissiaux, indique qu'on a cherché des personnes estimées compétentes même si tous les lieux de vie ne sont pas représentés.

Le pasteur Pierre de Salis (Centre cantonal Théologie), Education et Formation, se demande comment interpréter l'absence du Centre cantonal, dans l'organigramme du Centre social protestant, présenté par le Pasteur Dubois, alors que le CSP dépend directement du Conseil synodal et du Synode.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, au nom du Conseil synodal, répond à la question du pasteur David Allisson, qu'il n'y a rien d'obligatoire dans la représentation des lieux de vie dans les Conseils paroissiaux. Rien ne figure, à cet égard, dans le Règlement général.

Concernant la remarque sur le CSP, elle ne peut que confirmer que toute une réflexion reste encore à mener.

A 16 h 45, heure prévue pour la fin de la session, **le président** constate que le point 13 est très important et doit encore être traité. Il propose de reporter les points :

11. **Information orale du Conseil synodal sur le Nouveau Psautier et**
12. **Motions et propositions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode**

à une prochaine session du Synode et de passer immédiatement au point 13, en prolongeant la séance.

Au vote, la prolongation de la session est acceptée à une large majorité.

M. Peter Aerne (paroisse de Neuchâtel), co-auteur de la motion ci-dessous, proteste contre le fait que cette motion ne soit pas mise en discussion car elle ne sera plus d'actualité lors de la prochaine session du Synode.

Les signataires de cette motion ayant appris la décision du Rectorat de l'Université de Neuchâtel de fermer l'Institut d'herméneutique de la Faculté de théologie regrettent vivement que le Synode soit mis devant le fait accompli et n'ait pu participer au débat au sujet de l'avenir de l'Institut d'herméneutique et, plus largement, de la Faculté de théologie

parce qu'ils sont d'avis que cet Institut contribue de manière essentielle à la compréhension des textes bibliques et religieux ;

parce qu'ils estiment que la licence en herméneutique ouvre une bonne piste pour élargir l'accès au ministère pastoral (voir le point 9 de l'ordre du jour).

Sur cette base, ils demandent au Conseil synodal de mettre tout en œuvre pour que l'Institut d'herméneutique soit maintenu à Neuchâtel.

Le président fait remarquer que le Synode a accepté le report de ce point.

13. Agrément du Synode sur préavis du Conseil synodal concernant la nomination éventuelle de deux professeurs de Théologie pratique

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, présidente du Conseil Synodal, rappelle que le huis clos est demandé sur ce point 13, jusqu'au moment où cette nomination par le Conseil d'Etat sera rendue publique. Cette procédure est tout à fait exceptionnelle et quelque peu désagréable et même contraire à notre manière de travailler, mais, dans ce cas précis, inévitable pour respecter les instances et compétences diverses. C'est une sorte d'embargo qui est demandé au Synode.

Le Conseil synodal est heureux de demander le préavis favorable du Synode pour la nomination de deux professeurs à la Faculté de théologie. Ces nominations sont le signe que le projet de Fédération se met en place. Dans la procédure entre l'Université, l'EREN et l'Etat, il est prévu que le Conseil synodal soit consulté et que sa décision soit soumise à l'agrément du Synode. Ensuite, le dossier est transmis au Conseil d'Etat qui est seul compétent pour nommer ces professeurs, ce qu'il fera début juillet. Il est donc essentiel que la confidentialité soit assurée jusqu'à cette date.

La décision sur le principe du huis clos est acceptée à une large majorité. Le public est donc prié de quitter la salle des délibérations et le rapport est distribué aux députés.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler précise que, lors de la création de la Fédération, il a été prévu que les professeurs retrouvent un poste dans l'une ou l'autre Faculté ; il n'y a donc pas eu ouverture de nouveau poste mais une procédure d'appel prévue par l'Université. Elle brosse un portrait élogieux des deux candidats qui ne sont pas des inconnus à Neuchâtel.

M. Félix Moser a déjà travaillé dans l'EREN. Sa réflexion porte depuis très longtemps sur les conditions de l'exercice du ministère pastoral dans la post modernité et la pertinence de sa pensée sur cette question n'est plus à démontrer. Ces éléments paraissent extrêmement importants en théologie pratique. Il a en plus un amour de l'Eglise qui ne s'est jamais démenti.

Mme Lytta Basset a écrit de nombreux ouvrages et elle est une conférencière reconnue et appréciée. Elle a un don de vulgarisation qui peut être très important dans cette Fédération naissante pour rendre visible le travail de la théologie pratique et assurer dans le grand public, un rayonnement de la Faculté.

Ces deux personnes en complément du pasteur Pierre-Luigi Dubied et du professeur Martin Rose formeront une équipe dynamique et forte pour Neuchâtel.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière qui n'est pas discutée ni contestée, donc acceptée.

Les résolutions

1. **Le Synode donne son agrément à l'avis du Conseil synodal concernant la nomination de Mme Lytta Basset comme professeure de théologie pratique, avec une spécialisation en relation d'aide, psychologie pastorale et accompagnement des personnes**

et

2. **Le Synode donne son agrément à l'avis du Conseil synodal concernant la nomination de M. Félix Moser comme professeur de théologie pratique, avec une spécialisation en homilétique, liturgique, actes pastoraux et théologie pastorale.**

ne sont pas discutées donc acceptées.

M. Claude Laperrouza dit la prière finale puis le **pasteur Phil Baker** remercie les participants de leur présence et leur souhaite un bon retour.

La 146^{ème} session du Synode se termine à 17h15.

Neuchâtel, le 30 juin 2004

les secrétaires :

le président :

Claire Beljean

Anne Bonvin

Phil Baker